

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Date de convocation : 15 novembre 2023

Date d'affichage : 30 novembre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Étaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIÈRE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. ESTARZIAU, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MONET pouvoir à M. CHASTAING, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER

**Absents** : Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

**Secrétaire de séance** : M. MAIRE

**N° DEL-2023-101****OBJET : RELANCE DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE NETTOYAGE COURANT ET DES VITRES DES LOCAUX COMMUNAUX**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux, Cadre de vie, Développement durable rendu en date du 7 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances rendu en date du 13 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique impose une remise en concurrence régulière pour permettre le libre accès des entreprises à la commande publique,

CONSIDÉRANT que la réglementation applicable aux marchés publics laisse le soin aux acheteurs publics, de définir le type de procédure de passation et de publicité à mettre en œuvre en fonction de la nature des services à réaliser et du montant global prévisionnel de ces derniers,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le projet de relance du marché public de services de nettoyage courant et des vitres des locaux communaux,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à relancer et à signer le marché public de services de nettoyage courant et des vitres des locaux communaux,

**Article 3 :** DIT que les dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget communal.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire